

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 4 juillet deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Roger Couture, conseiller no 6

Sont absents : Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-07-147

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 8.4 *Avis de motion: Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*
- 8.5 *Proposition sur le partage des redevances issues de l'exploitation des hydrocarbures au Québec*
- 8.6 *Résolution sur le projet de Loi sur les hydrocarbures*
- 11.13 *Services de soins infirmiers: Centre de prélèvements Caroline Côté*

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-07-148

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de juin 2016 se chiffrent à 7 642,22 \$
- Les factures payées durant le mois de juin 2016 se chiffrent à 4 513,25 \$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-07-149

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 juin 2016 au montant de 40 881,75\$.

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 DEMANDE DE RENCONTRE ENTRE LE CONSEIL ET L'INSPECTEUR MUNICIPAL

16-07-150

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent de fixer une rencontre entre le conseil et l'inspecteur municipal le mercredi 20 juillet 2016, afin de pouvoir régler certains points en privé. Tout membre du conseil devra être présent.

5.4 DÉPENSE DE FORMATION-PASSEPORT 2016-2017

16-07-151

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser la dépense de formation pour l'achat du passeport CPA 2016-2017 au coût de 1049\$ pour la directrice générale, telle que convenue dans son contrat de travail.

5.5 DEMANDE DE DON DE LA FABRIQUE-ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE

16-07-152

Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière de 250\$ à la Fabrique pour l'évènement «Épluchette de blé d'Inde-8^e édition».

5.6 DEMANDE DE RENCONTRE ENTRE LE CONSEIL ET LE SYNDICAT DE L'UPA MASKOUTAINS NORD-EST

16-07-153

Considérant que le Syndicat de l'UPA Maskoutains Nord-Est désire rencontrer l'ensemble du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu afin de discuter de divers sujets d'intérêts communs;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à planifier une rencontre au mois d'août avec le Syndicat de l'UPA Maskoutains Nord-Est.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.7 PROJET DE MISE-À-JOUR DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE

16-07-154

CONSIDÉRANT la *Politique de la famille* de la MRC des Maskoutains adoptée le 13 juin 2007, dont la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en faisait partie de façon intégrante;

CONSIDÉRANT que cette politique a été mise à jour au cours de l'année 2016, et que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu participe à ce projet conjointement avec la MRC, par la production de sa propre Politique de la famille et plan d'action;

CONSIDÉRANT que la MRC ainsi que toutes les municipalités participantes à ce projet ont reçu respectivement un soutien financier et technique par le ministère de la Famille et des aînés pour permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que la nouvelle politique de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et le plan d'action qui l'accompagne ont été soumis au comité des loisirs et à la direction en date du 21 juin 2016 pour une recommandation favorable à une approbation préliminaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit tenir une consultation publique, en conformité avec l'entente, sous la forme la plus efficace possible et selon les moyens dont elle dispose;

CONSIDÉRANT que le plan d'action sera soumis pour analyse au projet EIS, l'évaluation des impacts sur la santé et que des suggestions de bonifications du plan d'action seront transmises à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Marguerite Desrosiers
Appuyée par madame Karyne Messier Lambert
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le projet de Politique de la famille et son plan d'action révisé de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu aux fins de consultation publique et d'analyse de l'évaluation des impacts sur la santé (EIS).

5.8 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES NOUVEAU-NÉS

16-07-155

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser, dans le cadre de la politique de la famille, une subvention pour les nouveau-nés à madame Karine Boisvert et monsieur Jason Choquette d'un montant de 100\$ pour la naissance de Noah Choquette.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

6.1 FORMATION EN DÉSINCARCÉRATION

16-07-156

Considérant la nécessité de former quatre (4) pompiers en désincarcération en vue de respecter le projet d'entente pour la mise en place d'un service de désincarcération pour les municipalités du nord de la MRC des Maskoutains;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la formation en désincarcération de quatre (4) pompiers de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

6.2 ENGAGEMENT RELATIF À L'INSCRIPTION DES DONNÉES DE LIMITATION ET D'ÉQUIPEMENTS D'AIDE À LA MOBILITÉ DANS LE LOGICIEL CAUCA

16-07-157

CONSIDÉRANT qu'il est fortement recommandé aux municipalités de répertorier les personnes ayant une limitation résidant sur leur territoire afin de maximiser les interventions en sécurité incendie et civile;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains a accès aux coordonnées des personnes ayant une limitation et utilisant le service de transport adapté offert par cette dernière sur le territoire de la MRC des Maskoutains;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

CONSIDÉRANT que le service de transport adapté de la MRC des Maskoutains recueillait déjà les données depuis plusieurs années dans le cadre de l'entente de prévention qui existait avec la Ville de Saint-Hyacinthe et qu'il serait souhaitable de poursuivre cette collecte de données pour et au bénéfice de chacune des municipalités du territoire de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est disposée à continuer de demander à ses usagers du transport adapté de les autoriser à transmettre les données nominatives et confidentielles les concernant au service d'incendie du territoire sur lequel demeure l'utilisateur;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains est disposée à transmettre ces données nominatives et confidentielles aux services d'incendie pour autant que ces derniers s'engagent à respecter la confidentialité desdites données et les inscrivent dans le logiciel CAUCA;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire facilite la cueillette de données en ce qui regarde les usagers du transport adapté dispensé par la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'importance d'inscrire au logiciel CAUCA les informations relatives aux personnes ayant une limitation pour réduire le temps d'intervention;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage à :

1. Recevoir de la MRC des Maskoutains les données nominatives et confidentielles relatives à chaque usager du service de transport adapté, ce qui inclut notamment les modifications au dossier, les changements d'appareil d'aide à la mobilité, les déménagements et le décès, pour autant que la MRC des Maskoutains obtienne l'autorisation de cet usager par la signature d'un formulaire de consentement de transmission de données nominatives et confidentielles l'autorisant à transmettre au service d'incendie de la municipalité où demeure l'utilisateur, les informations nominatives et confidentielles le concernant;
2. Prendre les mesures appropriées auprès de son personnel pour assurer la préservation de la confidentialité des données nominatives ainsi transmises et limiter l'utilisation de ces données nominatives qu'aux fins de sécurité incendie et civile;
3. Dès réception, le service d'incendie de la municipalité concernée s'engage à inscrire ces données nominatives et confidentielles dans le logiciel CAUCA de façon à ce que les informations relatives à cet usager apparaissent à des fins de sécurité incendie et civile;

La Municipalité déclare être consciente que la transmission de ces données ne la dégage pas de procéder au recensement des personnes ayant une limitation demeurant sur son territoire et de procéder à l'évaluation des mesures devant être établies pour l'évacuation de ces personnes;

EN FOI DE QUOI, la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu reconnaît avoir lu et accepté toutes et chacune des conditions de cet engagement et les représentants dûment autorisés signent, comme suit, ce 2016:

Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu
Par :

Maire

Directeur(trice) général(e)

Directeur du service de sécurité incendie
desservant la municipalité

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.3 DEMANDE DE RENCONTRE POUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE ENTRE LE CONSEIL ET LES POMPIERS

16-07-158

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présent de fixer une rencontre entre le conseil et les pompiers pour fin septembre afin de clarifier certains points concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Tout membre du conseil devra être présent.

6.4 INTENTION D'ADHÉSION À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE.

16-07-159

Considérant que le 6 juin 2016 une résolution d'intention d'adhésion à la Régie a été envoyée à la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue par la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant que les membres du Conseil de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue souhaitent procéder à une analyse complète et détaillée de l'impact d'une adhésion éventuelle de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à la Régie afin de prendre la meilleure décision possible pour l'avenir du Service de sécurité incendie de la Régie;

Considérant que chacune des municipalités membres de la Régie souhaitera obtenir des réponses aux questions que les membres des Conseils municipaux voudront poser et acheminer à la Régie;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu appui la demande de la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue concernant l'analyse complète et détaillée de l'impact d'une adhésion éventuelle;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp

Appuyé par monsieur Roger Couture

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au ministère des affaires municipales d'accompagner la Régie dans l'analyse des impacts d'une adhésion éventuelle de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

D'envoyer copie de la résolution au directeur régional du MAMOT, monsieur Yannick Gignac, aux municipalités membre de la Régie, à la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, au député de Richelieu monsieur Sylvain Rochon, à la députée de Saint-Hyacinthe madame Chantal Soucy, à la MRC des Maskoutains monsieur Gabriel Michaud et à la MRC de Pierre-De Saurel monsieur Denis Boisvert.

7. TRANSPORT ROUTIER :

7.1 DEMANDE DE PRISE EN CHARGE D'UNE STRUCTURE EXISTANTE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS

16-07-160

Considérant qu'une structure existante est située sous le rang du Bord-de-l'eau Nord de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu sur le cours d'eau «Décharge Jérôme-Bonin» à proximité du numéro civique 104;

Considérant que la structure est en mauvais état;

Considérant que la structure existante est constituée d'un «portail double» de 2 x plus ou moins 6m x 4,6m dont vous trouverez les photos ci-jointes;

Considérant que les travaux sur une structure existante de cette dimension ne peuvent être assumé uniquement par une municipalité de plus ou moins 550 habitants;

Considérant qu'aucun numéro de structure MTQ n'apparait actuellement sur le site;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp
Appuyé par madame Karyne Messier Lambert
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

De demander au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des Transports que la structure existante soit prise en charge par le Service des structures de la Direction territoriale de la Montérégie afin que ceux-ci puissent évaluer la structure existante et nous assister dans les travaux d'entretien de route à effectuer pour maintenir la structure en bon état.

7.2 RÉPARATION DU CAMION GMC SIERRA 2011

16-07-161 Considérant que sur le camion GMC Sierra 2011 on commence à constater des décollements de peinture et l'apparition de rouille;

Considérant que le camion est rendu à 60 000km;

Considérant que l'inspecteur municipal a fait faire deux évaluations pour les travaux à effectuer;

Considérant que les deux évaluations s'élèvent à moins de 2 000\$;

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour la réparation du camion GMC Sierra 2011 auprès de Garage Sylvain Lambert, carrossier professionnel, pour un montant de 1 846,76\$, et ce, pour la période de vacances de l'inspecteur municipal.

8. HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 RENCONTRE PUBLIQUE LE 7 JUILLET 2016

Une rencontre publique aura lieu le 7 juillet 2016 concernant l'inspection des installations septiques des citoyens qui ne sont pas desservis par le réseau d'égout. La firme Gestim inc. sera présente afin de répondre aux questionnements de tous.

8.2 VIDANGE DE LA TOILETTE DU PARC

16-07-162 Considérant que l'ancien fournisseur de services de vidange de la toilette du parc a été racheté et que la nouvelle compagnie ne veut plus se déplacer pour offrir le service;

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'entreprise A D Toilettes à vidanger la toilette du parc, à condition que le prix ne soit pas plus élevé que l'ancien fournisseur de services.

8.3 TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES-CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

16-07-163 Considérant la réception du rapport de la Ville de Saint-Hyacinthe mentionnant le nombre élevé de matières non conformes à l'intérieur du bac brun;

Considérant le coût élevé pour le triage des matières non conformes;

Considérant l'intention de la Ville de Saint-Hyacinthe et de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains de faire une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs de bacs bruns;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Ville et Saint-Hyacinthe et la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains en participant à la campagne de sensibilisation. La directrice générale devra s'informer sur les appels automatiques de diffusion de l'information. De plus, le Comité des loisirs organiseront une rencontre à l'aide d'intervenants avec la Municipalité de Saint-Louis afin de sensibiliser les jeunes du camp de jour à mettre les bonnes matières dans le bac brun.

8.4 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

16-07-164

Avis de motion est donné par monsieur Roger Couture qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité. Le projet de règlement est déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

8.5 PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES REDEVANCES ISSUES DE L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES AU QUÉBEC

Sujet reporté au mois prochain.

8.6 RÉSOLUTION SUR LE PROJET DE LOI SUR LES HYDROCARBURES

Sujet reporté au mois prochain.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de juin. Un constat d'infraction a été donné pour une construction sans permis. Deux plaintes ont été reçues concernant les nuisances et insalubrité.

Cinq (5) permis ont été émis. Trois (3) permis de construction, un permis de piscine et un permis pour revêtement extérieur, pour un montant total des travaux estimés à 719 800\$.

9.2 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ-STÉPHANE DUGAL

Il s'agit d'une déclaration de droits acquis. Donc, il n'est pas nécessaire de passer une résolution pour la CPTAQ.

9.3 NOMINATION D'UN NOUVEL INSPECTEUR EN BÂTIMENT

16-07-165

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a retenu les services de la Firme GESTIM inc. pour le service s'urbanisme et d'inspection en bâtiment, environnement et règlement des nuisances (G-200);

Attendu que monsieur Guillaume Gendron a été désigné par ladite firme pour agir comme inspecteur en bâtiment dans notre Municipalité, en remplacement de madame Andréanne Godbout;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Appuyé par monsieur Roger Couture

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer monsieur Guillaume Gendron pour occuper le poste d'inspecteur en bâtiment, environnement, règlement de la MRC relatif au cours d'eau et aux boisés ainsi que le règlement sur les nuisances (G-200) pour la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu en remplacement de madame Andréanne Godbout.

Il est également résolu de nommer comme substitut à monsieur Guillaume Gendron, messieurs Alexandre Thibault et monsieur Julien Dulude.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le début du camp de jour s'est fait le 27 juin. De nombreuses sorties sont prévues pour le plaisir des tout petits. Le projet du pacte rural suit son cours.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Résolution # 168-06-2016: Entente d'entraide mutuelle avec Saint-Hugues, Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Simon et Saint-Barnabé-Sud

11.2 Résolution #16-06-14-8: Téléphonie IP des municipalités-Plans tels que construits-approbation (Réseau Internet Maskoutain)

11.3 Nouvelles du Défi Pierre-Olivier Lavoie

11.4 Remerciement pour le don pour AHMV

11.5 Résolution # 16-06-162: Schéma de couverture de risques en sécurité incendie - Rapport annuel an 4-Approbation et autorisation de transmission. (MRC des Maskoutains)

11.6 Résolution # 16-06-163: Schéma de couverture de risques en sécurité incendie- Analyse de risques-Production du rapport d'analyse des incendies-Recommandation (MRC des Maskoutains)

11.7 Résolution # 2016-102: Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains-Refus des scénarios proposés (Municipalité de Saint-Dominique)

11.8 Résolution # 16-06-93: Entente intermunicipale pour le service de désincarcération-Intérêts (Municipalité de Saint-Louis)

11.9 Nouvelle méthode pour la période de questions

11.10 Règlement sur l'insalubrité

11.11 Résolution # 16-05-115: Adoption-Règlement d'emprunt numéro 16-447 décrétant un emprunt pour la réfection des toitures du siège social de la MRC des Maskoutains.

11.12 Résolution #16-34: Intention d'adhésion à la Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue. (Régie Intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue)

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

11.13 Services de soins infirmiers: Centre de prélèvements Caroline Côté

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-07-166

Il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyée par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h06.

Maire

Directrice générale